



Votre Maire,
Michel MANSOUX

Avril 2021

Toute l'actualité sur luzarches.net

AGENDA

Collecte des encombrants
14 Avril 2021 (SIGIDURS)

Bus CIAS
Parvis de la Mairie
16 Avril 2021

COVID19 - CONFINEMENT

A PARTIR DU 22 MARS 2021



PLAN DE CONTINUITÉ DU SERVICE PUBLIC

La Mairie sera **fermée** au public.

Les services restent **accessibles sur rendez-vous** du lundi au vendredi.

Le standard téléphonique sera **ouvert**

- Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h
- Les samedis d'ouverture de 9h à 12h

Contact

01 30 29 54 54 / 06 22 71 33 39
mairiedeluzarches@luzarches.net

Contactez-nous :

Le Maire, Michel MANSOUX :
michel.mansoux@luzarches.net

Services à la population : 01.30.29.54.54
mairiedeluzarches@luzarches.net

Service urbanisme :
urbanisme@luzarches.net

Police Municipale : 06 89 13 61 68

Conseil des sages :
conseildessages@luzarches.net

TRANSFERT DU SERVICE SCOLAIRE EN MAIRIE

A compter du 6 avril, le service scolaire vous accueillera en Mairie pour l'ensemble de vos démarches.

Comment nous contacter ?

> Par téléphone : 01 30 29 59 90.

Nous vous répondons du lundi au samedi (jours d'ouverture) de 9h à 12h et 14h à 17h (hors mercredi matin)

> Par mail : service_scolaire@luzarches.net

Vous pouvez également vous rendre en Mairie aux horaires d'ouverture.

Pendant toute la période du confinement, nous vous demandons de prendre rendez-vous avant de vous déplacer.

> En cas d'urgence : au 06 22 71 33 39

Comment régler votre facture ?

* En ligne via le portail famille

* Par chèque en le déposant dans les boîtes aux lettres de la mairie et de l'espace Luzarches



LUZARCHES
Du changement au service scolaire !
A partir du 6 avril 2021

- Déménagement en Mairie**
Accueil téléphonique : du lundi au vendredi 9h - 12h / 13h30 - 17h (sauf mercredi matin)
samedis d'ouverture 9h - 12h
Accueil physique : Aux horaires de la mairie
- Service scolaire - les démarches**
Gestion des réservations
Gestion des plannings
Règlement des factures
- Modes de règlement**
Dépôt des chèques ou guichet ou dans les boîtes aux lettres de l'espace Luzarches et de la mairie
Paiement en espèces ou guichet
Paiement en ligne par carte bleue via le portail famille

Contact
Tél : 01 30 29 59 90
Urgence : 06 22 71 33 39

NETTOYAGE DE PRINTEMPS



La propreté c'est l'affaire de tous !
Avec la participation du Conseil Municipal des Jeunes

Nouvelles Dates

DU 17 AU 23 MAI 2021
Grande semaine du Nettoyage de Printemps

Dimanche 23 mai
rendez-vous 9h
Salle de l'Âge d'Or

Au programme :
Du lundi 17 au samedi 22 mai
Opération de ramassage libre

Dimanche 23 mai - Salle de l'Âge d'Or
Opération de ramassage collective

Le port du masque est obligatoire
Equipements de protection fournis en mairie (gants, sacs poubelles ...)

Garder notre ville propre, protéger notre environnement et par là même, préserver l'avenir des générations futures, dépend de tous, du sens civique de chacun.

Cette opération de sensibilisation et d'action citoyenne est reportée à la semaine du 17 au 23 mai 2021.

A ce titre, l'opération ne s'étendra plus sur une journée mais bien sur une semaine entière.

Du lundi 17 mai jusqu'au samedi 22 mai, chaque volontaire pourra se procurer des sacs poubelles et des gants en mairie pour participer à l'opération de manière autonome.

Le dimanche 23 mai, rendez-vous 9h à la salle de l'âge d'or pour une session de ramassage collective afin de clôturer cette semaine.

OUVERTURE D'UN CENTRE DE VACCINATION A VIARMES



L'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France, et le Préfet du Val d'Oise ont autorisé l'ouverture d'un centre de vaccination permanent à Viarmes, en salle Saint Louis à compter du 25 mars 2021.

La prise de rendez-vous doit se faire par le biais de DOCTOLIB uniquement :

<https://www.doctolib.fr/vaccination-covid-19>

DES DISQUES DE STATIONNEMENT OFFERTS

Pour aider au respect du stationnement réglementé, la municipalité a décidé d'offrir 1000 disques de stationnement.

Ces disques sont disponibles à l'accueil de la mairie ainsi que chez vos commerçants de proximité.

Petit rappel : Il doit être utilisé du lundi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 19h (hors jours fériés).

Durée de stationnement en zone bleue : 2 heures et 15 minutes sur les « arrêts minutes ».



COVID-19 - POINT DE SITUATION

COVID-19

LES ANNONCES D'EMMANUEL MACRON
MERCREDI 31 MARS 2021

Ce qu'il faut retenir de l'allocation du président de la République

Les mesures de freinage en vigueur dans 19 départements sont étendues à toute la France.



À partir du **samedi 3 avril 2021.**

Couvre-feu dans tous les départements de 19h à 6h.

Sorties dérogatoires autorisées...

➔ **avoir sur soi un document avec son adresse.**

- ... pour faire ses **courses**.
 - ... se rendre chez le **médecin**.
 - ... pratiquer une **activité sportive**.
- Se balader (dans un rayon de 10 km autour de son domicile, sans limite de temps).**

Attestation obligatoire pour les déplacements à plus de 10 km du domicile.

Source : Élysée, gouvernement.

Déplacements inter-régionaux

Autorisés pendant le week-end de Pâques. **Interdits après le 5 avril.**

Fermeture des commerces

Sauf commerces alimentaires, pharmacies et de 1^{ère} nécessité.

Vente à emporter sur commande et livraisons sont autorisées.

Le télétravail doit être « systématisé ».

Crèches, écoles, collèges et lycées

1 semaine de cours à distance (du 6 au 9 avril), puis 2 semaines de vacances (zones A, B et C).

Rentrée : le 26 avril (écoles), à distance (collèges et lycées).

Retour en classe le 3 mai (collèges et lycées).

Universités

Présentiel 1 jour / semaine reste la règle.

Accélération de la campagne vaccinale

À partir du 16 avril : ouverte aux 60-75 ans.

À partir du 15 mai : ouverte aux 50-60 ans.

À partir de la mi-juin : ouverte aux moins de 50 ans.



VISACTU

UNE CONVENTION DE GESTION POUR NOS VACHES HIGHLAND

Lors du dernier conseil municipal, il a été décidé de confier la gestion complète de nos vaches à un professionnel. Il assurera les soins quotidiens et accueillera en pension, à la charge de la ville, une partie d'entre elles sur ses pâtures situées à proximité de Luzarches. C'est déjà chose faite pour 4 d'entre elles.

Le départ de ces bovins était rendu indispensable. En effet, le mâle « historique » n'étant pas castré et ne pouvant plus l'être, a favorisé au cours de ces dernières années la création d'un cheptel. Le terrain qui les accueille se dégrade fortement et ne permet plus de subvenir aux besoins alimentaires des vaches auxquels la ville doit désormais pourvoir. A cela s'ajoute l'agressivité et la consanguinité inévitables des animaux.

Nous ne manquerons pas de vous donner des nouvelles des vaches parties vers d'autres pâtures.

